

## Journée du handicap dans la fonction publique

**Editorial de M. François BAROIN, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, porte parole du Gouvernement et de M. Georges TRON, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique**

Pour l'Etat comme pour les collectivités, assurer une meilleure prise en compte des situations de handicap est un enjeu de toute première importance. D'abord parce que le principe d'égal accès des citoyens à la fonction publique nous incite à demeurer attentifs aux différences, afin de corriger leurs effets discriminants. Mais aussi parce qu'en tant que premier employeur de France, la fonction publique se doit d'être exemplaire et d'encourager la diffusion de bonnes pratiques dans notre société. Il en va de notre capacité à vivre ensemble, à accepter autrui avec ses différences.

A ce titre, la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a marqué une avancée significative. Elle a notamment institué l'obligation d'employer une proportion de 6 % de travailleurs handicapés dans la fonction publique à l'horizon 2012.

Pour y parvenir, un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique a vu le jour. Chaque employeur public peut y avoir recours pour financer sa politique globale d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le fonds apporte également son soutien, au cas par cas, au financement de postes de travail aménagés ou à l'accompagnement d'agents dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Depuis 2007, le Gouvernement s'est résolument engagé dans une action de recrutement de personnes handicapées, par le biais de plans pluriannuels pilotés au niveau ministériel. C'est notre volonté politique, parce que nous estimons que l'emploi demeure un élément essentiel de la socialisation et du bien-être de l'individu. Il nous semble en outre primordial de ne pas priver l'Etat du formidable gisement de talents que représentent ces personnes, qui sont très souvent animées d'une détermination et d'une volonté qui forcent le respect.

Mais l'engagement du Gouvernement en faveur des personnes handicapées ne saurait se limiter à sa politique de recrutement. Nous souhaitons que l'administration puisse accompagner au quotidien les agents qui en ressentent le besoin. De nombreuses problématiques exigent une réponse adaptée aux attentes des agents en situation de handicap : maintien dans l'emploi, formation, progression de carrière...

Nous souhaitons donc que cette première journée dédiée au handicap dans la fonction publique soit l'occasion de rappeler ces priorités. Elle doit être vue comme un forum visant à promouvoir les actions menées au sein de chaque ministère et à mieux faire connaître les services qui accompagnent les agents handicapés. En dépassant les préjugés, cette journée doit permettre à chacun de partager ses préoccupations et ses idées originales en la matière. Tous ensemble, contribuons à rendre la fonction publique toujours plus handi-accueillante.

François BAROIN



Georges TRON

